



# Le CIG Boursier SSQ : quand simplicité rime avec possibilités !

## Connaissez-vous le CIG Boursier SSQ ? Ses objectifs comblent les besoins de nombreux investisseurs :

- Il garantit le capital investi ainsi qu'un rendement minimum.
- Il offre un potentiel de rendement illimité.
- Il permet le rachat en tout temps.



Le CIG Boursier SSQ est un produit simple qui combine un compte à intérêt garanti (CIG) avec un taux d'intérêt composé garanti et des fonds distincts dont le capital est garanti à 100 % à l'échéance de 10 ans ou en cas de décès du rentier.

Contrairement aux CPG « indiciels » qu'offrent les institutions financières, le CIG Boursier SSQ garantit non seulement le capital, mais offre aussi un rendement minimum sur ce capital à l'échéance, peu importe quel aura été le comportement des marchés financiers. Ce qui distingue ce produit des autres et qui en fait un produit unique est qu'il ne prévoit aucun plafond de rendement. **Le rendement potentiel est illimité.**

Et puisque la vie comporte parfois des imprévus, ce placement peut être racheté à tout moment avant l'échéance<sup>1</sup>. Voilà qui apporte de la flexibilité pour vos clients.

**SSQ Assurance est la seule compagnie à offrir un produit qui permet de conjuguer toute la sécurité d'un placement garanti et le potentiel de rendement illimité du marché boursier.**

## À qui s'adresse le CIG Boursier SSQ ?

Vous pouvez tout particulièrement proposer le CIG Boursier SSQ aux investisseurs suivants :

- Les investisseurs ayant un horizon de placement de 10 ans bénéficient de plusieurs avantages, mais comme le CIG Boursier SSQ peut être racheté à tout moment, il peut aussi être approprié pour un horizon de placement inférieur.
- Les investisseurs en phase d'accumulation.
- Le CIG Boursier SSQ est idéal pour un investisseur à 10 ans de la retraite.
- Les investisseurs recherchant un fonds équilibré garantissant un revenu minimum.

Un CIG Boursier SSQ peut être acquis dans le cadre de régimes individuels d'accumulation enregistrés (REER, CRI, CELI) ou non enregistrés (RENE) et l'adhérent choisit sa répartition entre CIG et Fonds de placement garanti (FPG) SSQ ainsi que les FPG SSQ qui détermineront le rendement additionnel potentiel, parmi un choix de dix fonds performants.

De plus, puisque ce placement possède toutes les caractéristiques des fonds distincts, dont l'insaisissabilité<sup>2</sup> des actifs en cas de faillite personnelle, les propriétaires d'entreprise et les travailleurs autonomes pourront être très intéressés par ce produit.

Avec le CIG Boursier SSQ, vous pouvez jumeler la sécurité des placements garantis et le potentiel de rendement des marchés boursiers, et ce, pour un investissement minimum de seulement 5 000 \$.

## Comment intégrer le CIG Boursier SSQ dans un portefeuille ?

Afin de répondre aux besoins de différents profils d'investisseurs, le CIG Boursier SSQ offre deux options de répartition :

1. 40 % en CIG et 60 % en FPG SSQ;

2. 60 % en CIG et 40 % en FPG SSQ.

**Le CIG Boursier SSQ devrait être considéré au même titre qu'un fonds équilibré.** Considérant la conjoncture économique actuelle marquée par la faiblesse des taux d'intérêt, la portion « revenu fixe » du CIG Boursier SSQ investie en CIG se compare avantageusement aux taux actuels disponibles pour un portefeuille d'obligations.

**De plus, le rendement minimum du CIG Boursier SSQ est garanti au bout de 10 ans,** quel que soit le comportement des marchés, alors que le rendement d'un fonds obligataire pourrait diminuer dans le contexte d'une hausse des taux d'intérêt.

## Exemples de rendements annualisés nets totaux selon le rendement de la portion investie en fonds distincts (à l'échéance de 10 ans)

Rendement net <sup>3</sup> de la portion en fonds distincts	CIG Boursier SSQ Option 40 % CIG – 60 % Fonds (Taux de 2,0 % net sur la portion CIG)	Fonds équilibré avec 40 % en revenu fixe (Taux de -0,3 % net sur la portion en revenu fixe)
-5 %	0,84 %	-2,87 %
0 %	0,84 %	-0,12 %
5 %	3,89 %	3,16 %
10 %	7,41 %	6,88 %

<sup>1</sup> Des frais de rachat peuvent être applicables. Un ajustement de valeur marchande peut également être applicable sur la portion investie en CIG.

<sup>2</sup> En cas de faillite ou de recours par les créanciers, les lois peuvent protéger une police de fonds distincts lorsque le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) au contrat répond(ent) aux critères établis.

<sup>3</sup> Après déduction des frais de gestion et des frais de garantie, s'il y a lieu.

### Bureau des ventes – Québec

Tél. : 1 888 292-8483

### Bureau des ventes – Ontario, Ouest du Canada et Maritimes

Tél. : 1 888 429-2543

### Service à la clientèle

2515, boulevard Laurier  
C.P. 10510, succ. Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1V 0A3

Tél. : 1 800 320-4887

Télec. : 1 866 559-6871

service.inv@ssq.ca

[ssq.ca](http://ssq.ca)